

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 29**

N° ordre : DE-25-48

**N° ordre dans la séance :
DE-04112025-01**

**Date de la convocation :
16/09/2025**

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE Adjoints, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Céline LE CERF), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), David TREBOZ (procuration à Loïc MONTEIRO), Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Hélène ROSSI (procuration à Danielle RAVIER), Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

CHARTRE D'UTILISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

Monsieur Franck ANDRE-MASSE, Maire, informe le Conseil municipal que le système d'information de la Commune de Culoz-Béon est constitué des ordinateurs, tablettes, serveurs, téléphones, éléments du réseau informatique, photocopieurs, logiciels, données informatisées, cloud, messagerie, bases de données, périphériques, messagerie ou tout élément lié au numérique. Pour des raisons de sécurité, il s'étend aux périphériques personnels connectés au réseau et aux données à caractère professionnel stockées sur ces périphériques.

Les utilisateurs de ce système d'information (élu, agent fonctionnaire ou contractuel, prestataire externe, stagiaire...) ont vocation à respecter un certain nombre de règles, notamment pour des raisons de sécurité. Ces règles sont insérées dans la charte ci-jointe.

Lors de sa séance du 15 octobre 2025, le CST a formulé, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la charte d'utilisation du système d'information jointe à la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Robert VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20251104-DE-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2025